

occupation du collège de la route de Berne et accueil des requérants d'asile**Lausanne : respect du droit et solidarité accrue**

La Municipalité de Lausanne a formulé des propositions pour apporter des solutions aux problèmes des migrants occupant le jardin du Sleep in à Renens. Ces propositions restent aujourd'hui valables et la Municipalité déplore l'occupation du collège de la Route de Berne, acte de force illégal. Elle a saisi la justice pour pouvoir récupérer l'usage de son bien. La Municipalité souligne par ailleurs les insuffisances des politiques européennes actuelles et des accords de Dublin pour faire face à l'afflux de migrants arrivant dans des conditions dramatiques. Elle appelle les autorités fédérales et cantonales à assumer pleinement leurs responsabilités sociales et humanitaires. Elle entend dans ce cadre, en concertation avec l'EVAM, assumer pleinement ses responsabilités en termes d'accueil et d'intégration ; elle formulera rapidement des propositions permettant de proposer un accueil à la hauteur des problèmes, dans le respect de la loi.

La Municipalité a pris acte du déplacement des migrants occupant le jardin du Sleep In à Renens dans un collège appartenant à la Ville de Lausanne le 30 août 2015. Dans le cadre de l'occupation du jardin du Sleep In, en collaboration avec le Service cantonal de la population, les Municipalités de Lausanne et de Renens avaient indiqué à l'ensemble des occupants qu'ils étaient appelés à révéler leur identité et à s'adresser audit service pour bénéficier d'une prise en charge par l'EVAM (logement, aide d'urgence) au sens de la loi cantonale (LARA) qui s'adresse aussi bien aux requérants d'asile qu'aux personnes séjournant illégalement sur le territoire vaudois. Caritas et le SAJE (service d'aide juridique aux exilés) étaient également à disposition pour informer et apporter un soutien à chacune et chacun de manière à ce qu'il soit orienté vers les structures adaptées. Ces conditions et garanties demeurent aujourd'hui pleinement valables.

Dans ce contexte, la Municipalité déplore l'occupation du collège de la route de Berne qui constitue un acte de force illégal n'apportant aucune solution à la situation difficile des personnes concernées. Cette occupation porte par ailleurs sur un bâtiment dont le chantier est en cours et qui doit accueillir 44 places en garderie d'ici à 2016. Cet acte ne saurait être toléré.

Face à cette situation, la Municipalité a déposé plainte pénale contre l'occupation du bâtiment de Vennes. Elle a par ailleurs saisi la justice civile pour pouvoir récupérer l'usage de son bâtiment dans les meilleurs délais. La Municipalité rappelle à cette occasion qu'elle ne dispose pas, au même titre que tout propriétaire, d'autre moyen d'action que de s'en remettre à une décision de justice. Elle souligne que seule l'application des règles de droit est en mesure de garantir un traitement équitable des personnes concernées.

La Municipalité accorde une grande importance aux situations d'urgence dramatiques que connaissent de nombreux migrants provenant du Moyen-Orient et d'Afrique. Elle relève les insuffisances des réponses politiques actuelles et les limites des accords de Dublin dont la révision doit être une priorité. Lausanne interpellera les autorités fédérales à ce sujet. En matière d'accueil, elle attend de la Suisse qu'elle assume pleinement sa responsabilité sociale et humanitaire dans ces circonstances difficiles. La Municipalité est particulièrement sensible aux problèmes de migration



et d'intégration, comme elle le démontre par les nombreuses actions mises en place : apprentissage des sans-papiers, scolarisation des enfants Roms, priorité aux actions en faveur des familles, appui aux travailleurs clandestins de longue durée notamment. Lausanne est en particulier l'une des villes de Suisse offrant le plus de places d'hébergement d'urgence.

La Municipalité contribuera pour sa part aux efforts nécessaires et s'engagera pour que nous puissions garantir dans le canton un accueil adapté aux réfugiés qui vont arriver. Dans ce cadre, elle entend, en concertation avec l'EVAM qui a la charge de cet accueil, assumer pleinement ses responsabilités en termes d'hébergement et de mesures d'intégration. La Municipalité formulera des propositions concrètes en ce sens dans les prochaines semaines.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Daniel Brélaz, Syndic, 021 315 22 00**
- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, 021 315 62 00**

Lausanne, le 3 septembre 2015